

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mireille Laliberté

<https://www.cadre21.org/membres/37f4b9ee14c77d78016974bd>

Date d'obtention : 2023-12-01 20:14:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto permettent d'avoir une vision d'ensemble sur une situation en lien avec un/des Sextos. Elles consistent dans un premier temps, à parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime (1). Cette étape permet de soutenir rapidement la victime et/ou l'auteur du signalement afin de mettre en place des moyens pour aider tout au long du processus. Dans un deuxième temps, il faut évaluer l'incident(2) afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Pour ce faire, des grilles d'évaluation sont disponibles dans la trousse afin de mieux nous éclairer dans cette étape d'évaluation. Par la suite, il faut vérifier l'information ressortie (3) lors des étapes précédentes. Il faudra donc rencontrer les différentes personnes impliquées seules-à-seule ainsi que s'assurer de l'importance du respect de la confidentialité. De plus, avant de passer à la prochaine étape, il est essentiel de déterminer s'il s'agit d'un geste de nature malveillante ou criminelle contrairement à un geste impulsif. Dans le cas d'un geste malveillant, un appel au service de police est un incontournable. De plus, si nous avons des raisons de croire que le téléphone/appareil électronique contient de la pornographie juvénile, il faut tenter de confisquer l'appareil. ****Important de ne pas questionner l'instigateur dans ce contexte**.**

Par la suite, une rencontre avec l'instigateur (4) permet de déterminer la nature du geste si ce n'est pas encore établi. De plus, la rencontre permet à celui-ci de donner sa version des faits. Dans le cas d'un geste impulsif, il sera possible de compléter la grille d'évaluation de l'incident. Cela permettra aux intervenants de choisir les bonnes pistes d'intervention pour la suite (ex: policier socio-comm, référence prof, suivi TES, orientation vers d'autres ressources).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors de la formation, nous avons la mise en situation de Meghan. Celle-ci m'a permis de prendre en considération l'ensemble de la prise en charge ainsi que d'aider à prioriser certaines interventions tout en mettant en place des actions qui perdureront tout au long de l'intervention dans le cas d'une situation de sextage en milieu scolaire (la priorité "assurer la confidentialité et la sécurité immédiate").

Par la suite, lors de la concertation en équipe, la mise en situation nous a permis en équipe de nous questionner et de collaborer sur les différentes actions à prendre par la suite. Il a été intéressant de constater que selon le bagage des différents intervenants, il pouvait y avoir certaines nuances dans la perception de certaines priorités. La trousse permet de guider ces interventions auprès des différents acteurs.

Lors des rencontres avec les victimes, témoins et auteurs, il a été intéressant de lire les différentes réponses et perceptions des personnes impliquées. Cela a permis de mettre en lumière l'importance de faire le point en équipe après les rencontres. Afin de déterminer les prochaines actions en fonction du type de l'acte (malveillant ou impulsif). En effet, la mise en situation nous a également permis de prendre en considération les différentes étapes à privilégier et de "séparer" les différentes actions selon les forces et rôles des membres de l'équipe.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle concernant la victime. En effet, je trouve qu'il n'est pas évident de questionner et ce, tout en m'assurant que le/la jeune ne se sente pas jugé ou craintif des conséquences supplémentaires. L'importance de l'écoute et de la bienveillance sont cruciales afin que celui-ci se sente à l'aise de s'exprimer. Je considère que cette étape est l'une des plus difficiles pour le jeune puisqu'il s'agit de parler d'événements qui relèvent de son intimité.

Je trouve pertinent que la trousse offre une grille permette de dépersonnaliser certains aspects de cette collecte d'information tout en restant à l'écoute des réponses. En effet, il est plus facile d'être entièrement à l'écoute lorsqu'on n'a pas autant à prévoir la prochaine question. De plus, les outils proposés offrent une ligne directrice des interventions à privilégier ainsi que celles à éviter (tel que de voir ou entendre le ou les images/vidéos captés).